



## ACTUALITÉS ENVIRONNEMENT

Remplissage illégal sur la berge à Sainte-Martine

# Les amis des riverains se questionnent sur le suivi de la municipalité



Par Valérie Gagnon

Jeudi 11 septembre 2014 11:21:55 HAE



**SAINTE-MARTINE - Trois membres de l'ARRC (Les Amis et Riverains de la Rivière Châteauguay) ont fait valoir leurs inquiétudes aux élus lors de la dernière assemblée du 2 septembre dernier, au sujet des activités de remplissage sur la zone inondable des berges de M. St-Ours, citoyen de Sainte-Martine qui avait fait les manchettes en mai dernier.**

Marie Klaudia Dubé, présidente, et Jean-François Riendeau, vice-président de l'ARRC, ont interpellé les élus.

« La rivière étant un bien collectif, ce n'est pas un droit acquis individuel. Lorsque en tant que citoyenne j'apprends qu'il y a des déversements de 2000 camions de terre avec métal et tout ce qu'il y a de pas correct sur un terrain situé dans une zone inondable, lorsque j'entends que l'inspecteur a fait son devoir, nous avons les photos, avant, pendant et après, rien n'a été fait sinon, un peu de terre a été déplacée. Qu'est-ce que vous prévoyez faire? », a martelé Marie Klaudia Dubé.

« On va vérifier encore une fois », a répondu Jean-Denis Barbeau, maire suppléant.

Jean-François Riendeau a spécifié qu'il suivait la situation du terrain de M. St-Ours.

« Je suis allé marcher sur le terrain du voisin de M. St-Ours. Il y a peut-être une chicane de voisins, mais je pense qu'entre riverains, dans notre municipalité, on doit chacun être conscient de la collectivité. Je l'ai vu, il y a six pouces de terre qui été mis sur son terrain qui a été monté. » Il observe également que si la municipalité ne met pas des balises strictes au sujet des zones inondables près des berges de la rivière Châteauguay, des citoyens possédant un grand terrain pourraient vouloir faire la même chose que M. St-Ours pour des raisons financières.

### **Vérification de la municipalité**

À la suite des interventions de la municipalité de Sainte-Martine, Henri St-Ours a commencé à nettoyer le bord de la rivière sur sa propriété où il avait déversé des tas de terre et de matière, afin de se conformer aux règlements de la municipalité concernant la zone inondable. Le directeur général, Jean Côté, a visité M. St-Ours le vendredi 5 septembre dernier et a évalué les travaux de correction effectués par ce dernier. M. Côté a une inquiétude quant au remblai dans la berge. Il compte faire appel à un technicien du MDDELCC (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques) pour ainsi vérifier si ces matières sont dans les règles du ministère. À la suite de cette étude, un avis du ministère sera émis et la municipalité verra à ce que les travaux soient exécutés selon les directives. M. Côté compte déclencher ces démarches dès cette semaine.

Des échantillons de terre avaient déjà été prélevés le 24 avril dernier par la technicienne en environnement Lucie Veilleux du MDDELCC. Le journal avait fait une demande d'accès à l'information afin de savoir les résultats d'échantillonnage. Au moment de mettre sous presse, les résultats n'avaient pas été reçus.